



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 14 mars 2023

Dossier n° : AE 23.0115

Demandeur : ALBUISSON Dimitri

Date d'enregistrement de la demande : 13/02/23

Date limite de candidature : 12/05/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/06/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CEZENS	0,27	Indivision ORLIAC	Section G 46
GOURDIEGES	1,4	Indivision Orliac	Section A 98,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	12,94	Indivision Orliac	Section A 1,3,6,11,12,22,41,42,43,44,45, 154,155,163, 189,190,193,194,196,197,237,
SAINT-URCIZE	20,02	MOISSET Michel	Section E 22,24,27,
SAINT-URCIZE	34,2	RIEUTORD Jean	Section F 8,15,16,21,40,46,47,48,49,50, 53,54, 56,57,311,
SAINT-URCIZE	30,34	RIEUTORD Lucien	Section E 13,103,105, Section F 108,109,111, 112,113,134,135,141,142,148, 266,267,278, 279,285,287,288,290,297,302 ,304,305,
SAINT-URCIZE	107	Mairie de St-URCIZE	Section F 7,18,19,60,106,299,300,328,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière